



Le Président

Monsieur Jacques ARCHIMBAUD  
Président de la Commission Particulière  
Du Débat Public  
Grand Stade de Rugby  
52, boulevard Sébastopol  
75003 PARIS

DM/SG/CB 91

Paris, le 30 janvier 2014

Monsieur le Président,

La Commission Particulière du Débat Public (CPDB) a été chargée d'organiser le débat concernant le Grand Stade de Rugby.

Ce dossier a été discuté lors de la réunion du Conseil d'Administration du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), le 23 janvier dernier.

L'ambition d'un Grand Stade de Rugby, portée par la Fédération Française de Rugby, a également été étudiée à l'aune du « *projet du CNOSF pour le sport français* » adopté lors de son Assemblée Générale le 9 janvier dernier. Le document du CNOSF promeut notamment les axes suivants en terme de développement du sport en France :

- Faire du sport un élément central d'un projet de société. Le sport doit en effet être considéré comme un investissement qui peut constituer un levier de croissance économique et de progrès social. En raison de sa transversalité, le sport est au carrefour de nombreux secteurs : la cohésion sociale, l'économie, l'aménagement du territoire, le développement durable, le tourisme, les transports...
- Accroître l'unité et la solidarité entre les différentes composantes du sport (sport loisir, sport amateur, sport de haut niveau, sport professionnel) et entre les différentes fédérations.
- Renforcer le rayonnement de la France sur la scène internationale, notamment en ce qui concerne l'accueil de grands événements sportifs et la performance des équipes nationales lors des compétitions européennes et mondiales.
- Développer, dans un contexte contraint des finances publiques, les ressources propres du mouvement sportif.

Le projet du Grand Stade de Rugby, proposé par la Fédération Française de Rugby (FFR), s'inscrit dans les principes évoqués ci-dessus. En effet :

- Les ressources envisagées par la FFR, et liées à l'exploitation de cette enceinte, doivent lui permettre, à terme, d'accroître sa capacité financière et d'assurer à la fois la promotion du rugby pour le plus grand nombre et la gestion de l'équipe nationale, activités qui relèvent toutes les deux de la délégation de mission de service public confiée à cette fédération. Par ailleurs, un tel projet illustre la capacité du mouvement sportif en général, et de la FFR en particulier, à entreprendre et à proposer des solutions innovantes.
- Ce grand stade, en raison de son architecture, et notamment sa pelouse amovible et son toit rétractable, sera multifonctionnel. Il pourra ainsi permettre à d'autres fédérations d'organiser des compétitions nationales et surtout internationales répondant ainsi aux standards souhaités par les fédérations internationales. Cette aréna est donc susceptible de permettre, tant à la FFR qu'à d'autres fédérations, de participer à l'ambition internationale de la France et de démontrer ainsi leur savoir-faire organisationnel.
- Enfin, ce stade s'inscrit dans une dynamique territoriale plus globale qui illustre ainsi son caractère rassembleur. Les projets de développement envisagés autour de cette enceinte avec les acteurs locaux (village loisirs, pôle d'excellence dédié au sport...) pourront ainsi contribuer à l'aménagement du territoire et participer au développement économique et social, notamment en matière d'emplois.

Pour ces raisons en particulier j'ai le plaisir de vous informer que le Comité National Olympique et Sportif Français apporte son soutien à la démarche de la Fédération Française de Rugby.

Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.



Denis Masegla